

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°971 SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Janick Géhin, Marcelle Gorgues, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Jean-Michel Fourgous (pouvoir à Anne Capiaux), Ghislain Fournier (pouvoir à Pierre Bédier), Marie-Célie Guillaume (*absente une partie de la séance* ; pouvoir à Karl Olive), Alexandre Joly (pouvoir à Nicole Bristol), Philippe Pivert (pouvoir à Elisabeth Guyard).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, nous ouvrons cette séance par la traditionnelle communication de la liste des marchés et des avenants notifiés supérieurs à 4 000 euros H.T. conclus entre le 11 janvier et le 5 avril 2016.

Désignation de représentants du Conseil départemental au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT – Madame Marie-Célie Guillaume, qui assiste ce matin au Conseil d'administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, a

démissionné en février du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie. Pour lui succéder, j'ai reçu la candidature de Guy Muller. En l'absence d'autre candidature et si vous en êtes d'accord, cette désignation est effective.

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la désignation proposée.

M. LE PRESIDENT – Je porte également à votre connaissance une autre modification de la représentation de l'Assemblée départementale au Conseil d'administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Actuellement, nous sommes représentés par Marie-Célie Guillaume, en qualité de titulaire et Yves Vandewalle, en qualité de suppléant. Cependant, la réglementation applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel impose la désignation d'un suppléant de même sexe que le représentant titulaire. J'ai reçu la candidature de Claire Chagnaud-Forain en qualité de suppléant. En l'absence d'autre candidature et si vous en êtes d'accord, cette désignation est effective.

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la désignation proposée.

M. LE PRESIDENT – Il nous appartient enfin de désigner les représentants de l'Assemblée départementale au Syndicat Mixte Ouvert d'Aménagement Numérique « Yvelines Numériques ». En qualité de représentants titulaires, outre moi-même, je vous propose, avec leur accord, de nommer : Karl Olive, Pauline Winocour-Lefèvre, Jean-François Raynal et Bertrand Coquard. Je vous propose, par ailleurs, de nommer en qualité de représentants suppléants : Cécile Dumoulin, Georges Bénizé, Sonia Brau, Laurence Trochu et Olivier de la Faire, car le numérique n'a pas de secret pour eux.

PHILIPPE BRILLAULT – Nicole Bristol et moi-même étions impliqués dans la régie, mais ne sommes pas proposés pour représenter l'Assemblée au sein du Syndicat. Quelle en est la raison ?

M. LE PRESIDENT – Qui souhaite céder sa place parmi les candidats à la fonction de représentant suppléant ?

PHILIPPE BRILLAULT – Nous ne leur demandons pas de céder leur place. Simplement, comme nous avons bien progressé dans l'examen de la thématique de la télémédecine, je pensais que notre apport à ce syndicat était plutôt positif.

SONIA BRAU – Je cède ma place.

LAURENCE TROCHU – Je veux bien laisser ma place également.

PHILIPPE BRILLAULT – Merci.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose donc de nommer en qualité de représentants titulaires : Karl Olive, Pauline Winocour-Lefèvre, Jean-François Raynal et Bertrand Coquard. Par ailleurs, il vous est proposé de nommer en qualité de représentants suppléants : Cécile Dumoulin, Georges Bénizé, Philippe Brillault, Nicole Bristol et

Olivier de la Faire. S'il n'y a pas d'autres candidatures et si vous en êtes d'accord, cette désignation est effective.

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la désignation proposée, telle que modifiée en séance.

Adoption de comptes rendus analytiques

M. LE PRESIDENT – Nous devons adopter les comptes rendus analytiques des séances des 18 décembre 2015, 22 janvier 2016 et 5 février 2016.

ALEXANDRA ROSETTI – Dans le compte rendu analytique du 5 février 2016, il convient de reformuler la troisième phrase de l'intervention d'Yves Vandewalle de la façon suivante : « *Puisque Patrick Devedjian sera le premier président de l'E.P.C.I., nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera réélu président en 2021* ».

Sous réserve des modifications formulées en séance, le Conseil départemental adopte à l'unanimité les comptes rendus analytiques des séances des 18 décembre 2015, 22 janvier et 5 février 2016.

Politique D03. Moyens de fonctionnement de l'institution. Transfert de la compétence archéologie préventive à l'établissement public interdépartemental Yvelines Hauts-de-Seine.

LAURENT RICHARD -, *rapporteur* – Il s'agit de la première opération concrète marquant le début du rapprochement entre le Département des Yvelines et les Hauts-de-Seine. L'objectif du transfert de la compétence archéologie préventive à l'établissement public interdépartemental est de réaliser des économies substantielles par mutualisation, ainsi que de réduire les délais d'intervention et le coût afférent à ces services. Cette mise en commun permettra d'optimiser le nombre d'agents chargés de la gestion de l'ensemble des opérations d'archéologie préventive. Actuellement, nous avons 14 agents dans les Yvelines et 11 dans les Hauts-de-Seine. A l'avenir, le nombre total d'agents sera porté à 15, dont 12 agents des Yvelines. Sur les 11 agents des Hauts-de-Seine, trois rejoindront le nouveau service interdépartemental. Les autres agents se verront confier d'autres missions.

Les agents contractuels verront leur contrat renouvelé exactement dans les mêmes conditions que celles dont ils bénéficiaient dans chacun des deux départements. Le transfert des agents titulaires sera effectué soit dans le cadre d'une mutation, soit dans le cadre d'une mise à disposition. L'opération se déroulera en huit étapes. Le 1^{er} août aura lieu le recrutement du personnel par l'établissement interdépartemental. Le compte administratif 2015 fait état d'une dépense de 522 000 euros, dont 67 % imputables aux Yvelines et 33 % aux Hauts-de-Seine. Nous proposons d'appliquer la même répartition sur le budget 2016, qui ne courra que sur quatre mois. Le budget net des recettes est fixé à 265 000 euros, réparti à due concurrence. Pour 2017, nous adopterons une nouvelle règle de répartition des coûts. Nous vous demandons d'autoriser le Président à signer les accords.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

Joséphine Kollmannsberger rejoint l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT – Merci. Je salue l'arrivée de Madame Kollmannsberger. Madame Boutin, vous avez la parole.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, j'ai reçu un e-mail des syndicats qui témoigne de l'inquiétude du personnel. Je souhaiterais que vous puissiez les rassurer.

M. LE PRESIDENT – Il avait été envisagé dans un premier temps une démission des agents pour permettre l'installation au sein de l'établissement public interdépartemental. En réalité, aucune démission n'est demandée. Les agents auront le choix entre la mutation et la mise à disposition.

Le rapprochement de collectivités n'a de sens que s'il nous permet de réaliser des économies d'échelle. En France, la masse salariale représente entre 50 et 60 % du budget d'une commune. Un rapprochement doit nous permettre de réaliser les mêmes activités avec un effectif moindre. Dans le cas de notre Département et de celui des Hauts-de-Seine, la dépense salariale représente 17 % du budget de fonctionnement. Il est donc moins urgent de réaliser des économies. Néanmoins, nous en ferons si cela s'avère possible. Naturellement, aucun poste ne sera supprimé.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, qui sera responsable de la gestion du personnel des Yvelines transféré ?

M. LE PRESIDENT – La gestion du personnel transféré sera confiée à l'établissement de coopération interdépartementale. Celui sous-traitera sans doute la gestion du personnel au Département des Yvelines, qui totalise le plus grand nombre d'agents.

M. LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES – Afin d'éviter de dupliquer les structures, nous avons convenu que la Direction des Ressources Humaines des Hauts-de-Seine jouerait un rôle moteur sur les questions RH. Le Département des Yvelines se chargera des questions financières.

CHRISTINE BOUTIN – Le personnel n'a donc aucune inquiétude à avoir pour sa carrière.

M. LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES – Le personnel peut rester salarié du Département. Nous ne lui imposerons pas de devenir salarié de l'établissement public. Les agents contractuels devront en revanche signer un contrat avec l'établissement public – lequel devrait être plus favorable, à la fois dans sa durée et ses conditions.

M. LE PRESIDENT – Il ne faut pas que les personnels affectés à l'archéologie préventive pensent que nous avons l'ambition de faire du Département des Yvelines et de celui des Hauts-de-Seine le Département de l'archéologie préventive. Nous

commençons par ce dossier, car nous y voyons une opportunité de démontrer le gain que représente le rapprochement de deux structures comparables.

La délibération 1-5275 est adoptée à l'unanimité.

Politique D03. Moyens de fonctionnement de l'institution. Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine et l'U.G.A.P. pour l'achat de véhicules et prestations associées.

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Cette délibération a pour objet d'approuver une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine et l'U.G.A.P. pour l'achat de véhicules et de prestations associées. La signature d'une convention tripartite permettra l'obtention de meilleures conditions tarifaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – A travers l'U.G.A.P., nous avons un exemple des économies d'échelle. L'U.G.A.P. est une structure de l'Etat. Vous imaginez la capacité de négociation de cet organisme.

La délibération 1-5270 est adoptée à l'unanimité.

Politique B01. Sites territorialisés : MDY, CGL, CHL, PMI. Convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines.

MARIE-HELENE AUBERT -, *rapporteur* – Monsieur le Président, il s'agit de voter un avenant à la convention qui lie le Conseil départemental et la M.D.P.H. des Yvelines consécutivement à la modernisation des services et l'intégration de cette dernière au sein du Département. Cette convention vise également à préciser le soutien financier du Département à la M.D.P.H. pour faire face au désengagement de l'Etat, qui lui doit 400 000 euros cette année et 1,6 million d'euros en cumulé depuis 2006. Ce montant correspond à des postes de personnels ex-COTOREP mis à la disposition de la M.D.P.H. lors de sa création. Jusqu'en 2016, la M.D.P.H. a financé ces postes par des réserves, constituées du fonds d'amorçage que la C.N.S.A. a versé à sa création. Aujourd'hui, les réserves sont épuisées.

Il est donc nécessaire de prendre deux décisions pour permettre à la M.D.P.H. de fonctionner :

- la prolongation par avenant de la convention de moyens du 31 août 2009, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, afin de régulariser la situation juridique et de limiter les frais de gestion versés au Département à 3,5 % sur cette période ;
- l'adoption d'une nouvelle convention définissant pour les six ans à de nouvelles modalités de contribution du Département au fonctionnement de la M.D.P.H.,

basées non plus sur des frais de gestion indexés au montant des dépenses annuelles, mais sur le coût réel estimé par E.T.P. des charges de fonctionnement.

La contribution du Département passera de 6 048 407 à 6 438 469 euros, avec un différentiel de 390 000 euros correspondant aux dépenses non compensées par l'Etat. Nous devons exiger de l'Etat le paiement des sommes dues. A ce titre, nous souhaitons que la C.N.S.A. soit notre seule interlocutrice.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5264 est adoptée à l'unanimité.

Politique B01. Sites territorialisés : MDY, CGL, CHL, PMI. Appel à candidatures pour la création de 6 Pôles Autonomie Territoriaux.

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Je vous propose, par cette délibération, les cahiers des charges pour l'appel à candidatures des futurs Pôles Autonomie de nos six territoires d'action départementale. Ces mutualisations permettront une baisse des dépenses estimée à 1 million d'euros. Nos CGL et CHL ont démontré leur efficacité. Il ne s'agit pas de rompre ce dispositif, mais d'optimiser progressivement les compétences en matière d'autonomie.

Pour mémoire, les six territoires sont : Boucles de Seine, Seine Aval, Sud Yvelines, Centre Yvelines, Grand Versailles, Ville Nouvelle. Les cahiers des charges stipulent les missions attendues des porteurs de projet et des porteurs de pôles, ainsi que les moyens alloués pour ces missions. La commission de sélection des candidats interviendra le 24 juin pour une mise en œuvre en janvier 2017. Je voudrais apporter un amendement à la délibération : le dépôt des dossiers est fixé au plus tard le 24 mai à midi.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

MICHEL LAUGIER – Montigny-le-Bretonneux n'est plus une ville nouvelle depuis 2003. Je vous suggère d'utiliser l'appellation de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La délibération 4-5263 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, j'ai oublié de vous annoncer que le Président de l'établissement public interdépartemental, Patrick Devedjian a souhaité prendre pour Secrétaire général un collaborateur du Département des Yvelines, Monsieur Dominique Benoît ici présent.

Politique B02. Personnes âgées. Appel à candidatures pour la création d'une plate-forme départementale de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à la personne des Yvelines.

LAURENCE TROCHU, *rapporteur* – Monsieur le Président, chers Collègues, cette délibération s'inscrit dans le schéma d'organisation sociale et médico-sociale de 2010, qui a réaffirmé la volonté du Département d'intensifier le soutien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Le Département a vu également dans cette organisation la possibilité d'impliquer des demandeurs d'emploi, en particulier les bénéficiaires du RSA. Dans le cadre du plan d'action départemental 2015-2017 en faveur des services d'aides et d'accompagnement à domicile, une convention avait été signée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Agence départementale d'insertion des Yvelines, Activity afin de cofinancer les actions mises en place par les deux intervenants (l'AMADOM et le CIMAP). Cette convention a permis une rationalisation budgétaire importante. Le Département a en effet alloué une somme annuelle de 601 033 euros en moyenne pour 2015-2017, contre 796 667 euros en moyenne pour 2012-2014.

L'AMADOM et le CIMAP poursuivent leurs actions jusqu'au 31 juin 2016. Il s'agit désormais d'approfondir la mutualisation en désignant une structure unique, ayant pour objet d'harmoniser et coordonner les actions sur le territoire. Nous souhaitons ainsi renforcer la qualité de service en misant sur une meilleure qualification du personnel. Nous attendons de cette réorganisation une réduction du turnover dans les filières médico-sociales et une meilleure stabilité des emplois. Ces objectifs seront encadrés par un contrat d'objectifs et de moyens conclu sur une période de 18 mois (2^{ème} semestre 2016 et année 2017). Il vous est donc proposé de lancer un appel à candidatures pour désigner un opérateur unique qui succédera aux deux plateformes actuelles. Les actions et l'organisme retenus feront l'objet d'une convention pour 2016-2017 et, le cas échéant, pour les années suivantes. Les sommes allouées sont plafonnées à hauteur de 668 000 euros pour le 2^{ème} semestre 2016 et de 1 256 940 euros pour l'année 2017.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5265 est adoptée à l'unanimité.

Politique B05. Apporter une aide aux enfants et adolescents confrontés à des difficultés familiales. Prévention spécialisée. Avenants de prorogation suite à avis rectificatifs d'appel à projets pour la création de services de prévention spécialisée sur les territoires de Seine Aval et Saint-Quentin.

CATHERINE ARENOU, *rapporteur* – Monsieur le Président, le présent rapport propose de proroger jusqu'au 31 mai 2016 les avenants aux conventions de prévention spécialisée sur les territoires de Seine Aval et Saint Quentin. Les communes de Mantes-la-Ville, Plaisir et Vernouillet ont fait part de leur volonté de ne pas s'engager

dans un financement de l'action de prévention spécialisée. Le cahier des charges a été modifié en conséquence, avec avis rectificatif des appels à projets publiés. Je vous demande de reporter du 1^{er} avril au 1^{er} juin les avenants sur les territoires qui relèvent des appels à projets et vous propose de proroger les avenants dans les communes de Mantes-la-Ville, Plaisir et Vernouillet pour accompagner les fermetures de services et procéder à la réalisation des budgets de clôture.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5269 est adoptée à l'unanimité.

Politique A05. Logements. Action foncière du Département des Yvelines.

ALEXANDRA ROSETTI, *rapporteur* – Monsieur le Président, le Département a versé à l'E.P.F.Y. 147,6 millions d'euros en 2008 dans le cadre d'une convention d'action foncière (A.F.D.E.Y.). Il vous est présenté le bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'A.F.D.E.Y. en 2015. Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver la signature de la convention foncière du projet de port Seine Métropole sur le territoire d'Achères, qui annule et remplace la convention de veille foncière du 18 décembre 2014. Cette nouvelle convention a pour objet de définir le périmètre de maîtrise foncière (12,3 ha) et de définir l'enveloppe financière (2 millions d'euros pour 3 ans). Elle n'engage pas le Département financièrement. La dernière partie de cette délibération consiste à désigner les représentants du Département au comité stratégique territorial de l'E.P.F.I.F.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis favorable à la majorité (avec une abstention) de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame le rapporteur. La loi NOTRe spécialise désormais les collectivités, qui n'ont plus de compétence générale – à l'exception des communes. En théorie, le développement économique ne figure plus parmi nos actions de référence. En réalité, par l'action foncière, nous pouvons continuer à exercer une influence économique. Nous sommes d'ailleurs en discussion avec l'entreprise Covance, dont l'acquisition d'une partie du site par le Département peut permettre la reprise de cette société. Cette délibération vise à conférer au Département un outil d'intervention foncière pour favoriser la production de logements. De par l'évolution de la loi NOTRe, nous pouvons aussi participer indirectement au développement économique.

Mes chers collègues, je vous demande de désigner trois d'entre nous pour siéger au comité stratégique territorial, qui est constitué à l'intérieur de l'établissement public foncier régional pour gérer ce fonds départemental, conformément à l'accord conclu avec le Préfet de Région et le Directeur général de l'établissement public foncier régional. Ce fonds départemental demeure géré par l'établissement public foncier

régional s'il est bien sous la responsabilité du Département des Yvelines. Si nous avons le moindre doute à cet égard, nous nous désengagerions. Pour nous représenter au comité stratégique territorial, je vous propose de désigner Alexandra Rosetti, Jean-François Raynal et moi-même.

ALEXANDRA ROSETTI, *rapporteur* – Je vous ai remis la nouvelle version de la convention.

La délibération 5-5259 est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité la représentation proposée.

Politique A03. Mobilité durable. Programme de modernisation et d'équipement (PME) 2016 des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux).

JEAN-FRANCOIS RAYNAL, *rapporteur* – Monsieur le Président, chers collègues, j'attire votre attention sur le fait 83,60 % des actions envisagées ont été mises en œuvre. Je remercie tous les services qui y ont contribué. Une première partie du programme 2016 est consacrée aux études et une seconde partie à l'acquisition foncière. Ce programme comporte également des autorisations de programme, dont la liste vous a été communiquée. Toutes ces actions visent à améliorer les déplacements et l'entretien de nos voiries. Les crédits de paiement s'établissent à près de 48 millions d'euros. Enfin, cette délibération est assortie d'un dossier de prise en considération des travaux de réparation de la rampe Pont du Pecq.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 2-5242 est adoptée à l'unanimité.

Politique A03. Mobilité durable. Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay. Approbation du protocole transactionnel relatif au marché n°05-055 de maîtrise d'œuvre de la section souterraine.

JEAN-FRANCOIS RAYNAL, *rapporteur* – Lors de la réalisation du Tramway T6, nous avons rencontré quelques désaccords d'ordre financier. Il vous est donc proposé d'approuver le protocole transactionnel avec le groupement EGIS RAIL / ATELIER SCHALL portant sur un montant de 1,5 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 2-5266 est adoptée à l'unanimité.

Politique D04. Ressources et charges financières. Autorisation de cession à l'amiable de la propriété départementale située au 86 rue André Lebourblanc à Noisy-le-Roi.

ELISABETH GUYARD, *rapporteur* – Cette délibération concerne la cession d'une propriété située à Noisy-le-Roi, qui avait été acquise dans le cadre du réaménagement de la route départementale n°161. Le projet étant abandonné, le bien est libre de toute occupation. Après différentes tentatives de vente infructueuses pour un montant de 275 000 euros, France Domaine a estimé la valeur de ce pavillon à 265 000 euros, assortie d'une marge de négociation de 10 %. Nous vous proposons de retenir l'offre de Monsieur et Madame F.L. pour un montant de 280 000 euros. Les frais relatifs à cette cession seront intégralement pris en charge par l'acquéreur.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 2-5251 est adoptée à l'unanimité.

Politique D04. Ressources et charges financières. Autorisation de cession à l'amiable de la propriété départementale située au 4 rue de Provence à Versailles.

JEAN-FRANCOIS RAYNAL, *rapporteur* – Monsieur le Président, je vous propose d'ajouter 1 million d'euros à la cagnote du Département, résultat de la vente du pavillon du 4 rue de Provence à Versailles. Les premières estimations de France Domaine portaient sur un montant de 1,2 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 2-5267 est adoptée à l'unanimité.

Politique D01. Ressources humaines. Suppressions d'emplois.

YANN SCOTTE, *rapporteur* – Monsieur le Président, chers collègues, j'ai à rapporter une délibération pour laquelle le personnel du Conseil départemental fait largement entendre sa voix. Cette délibération est pourtant conforme aux engagements de sérieux budgétaire que nous devons aux Yvelinois.

Je tiens à saluer la qualité du dialogue social initié par notre collectivité. Je propose néanmoins à notre assemblée de se prononcer sur un ajustement du tableau des effectifs en termes de suppression d'emplois vacants. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, le Conseil départemental a engagé depuis 2014 une modernisation sans précédent de son action et de son organisation. Cette modernisation s'accompagne d'une optimisation des organisations et d'une attention forte portée aux parcours professionnels des agents impactés et au développement de leur employabilité. Sauf besoin d'expertise particulière, l'ensemble des recrutements en cours est ouvert en

premier lieu à la mobilité interne. En conséquence de cet effort, le rapport porte sur la suppression de 140 emplois, dont 10 de catégorie A, 29 de catégorie B et 101 de catégorie C – tous vacants. *In fine*, 3 803 postes seront disponibles au sein du Conseil départemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

PHILIPPE BRILLAULT – Cette délibération n’entraîne la suppression d’aucun poste existant. A la lecture de l’introduction, l’administration propose toutefois une suppression de 140 emplois vacants, « *afin d’être au plus proche des Yvelinois* ». Ceci me paraît contradictoire. Si des reproches arrière ont pu être formulés à mon encontre, suite à mon intervention à Vélizy dans le cadre du rapprochement des Yvelines et des Hauts-de-Seine – mon éviction du syndicat du câble en étant l’une des raisons, je pense qu’il est important de clarifier la feuille de route, de façon à pouvoir accompagner le personnel. A défaut de clarté, je m’abstiendrai lors du vote.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller départemental. Ne pensez pas que votre liberté de parole entraîne quelque sanction que ce soit. Nous n’avons pas proposé votre nom, car nous n’y avons pas pensé. J’en suis le seul responsable. J’ai simplement souhaité assurer la représentation territoriale et n’avais aucunement l’intention de sanctionner qui que ce soit. Je vous présente mes plus vives excuses. La parole est libre. Je ne crois pas que qui que ce soit ait jamais été censuré dans cette assemblée. S’agissant des suppressions d’emplois, j’invite tous les maires à m’apporter leurs délibérations depuis 2003.

Par ailleurs, l’idée selon laquelle l’emploi public constitue une réponse à la question du chômage en France est une idée fautive. De mon point de vue, nous devons faire toujours mieux, avec moins. J’ai découvert, avec la visite de Monsieur Valls à Mantes, le dispositif « Plus de maîtres que de classes ». Est-ce que les résultats scolaires et universitaires de la France vont en s’améliorant ? Jamais, depuis le gouvernement Rocard, nous n’avons consacré autant de moyens à l’éducation. La question du nombre de personnels n’est donc pas la réponse. Je n’ouvrirai pas le débat sur les questions éducatives. En revanche, la réflexion sur la pédagogie du nouveau collège permettra sans doute d’améliorer les résultats.

PHILIPPE BRILLAULT – J’ai simplement demandé plus de visibilité.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller départemental.

LAURENT BROSSE – Ces suppressions concernent des postes vacants et n’impliquent donc aucune suppression d’emplois. La redéfinition des missions du Conseil départemental des Yvelines requiert des réorganisations des services.

La délibération 1-5248 est adoptée à la majorité des votants, avec 1 abstention de Philippe Brillault.

Politique D01. Ressources humaines. Régime des astreintes pour le personnel départemental.

YANN SCOTTE, *rapporteur* – Notre collectivité s’exprime au bénéfice des Yvelinois à travers la permanence de ses actions – permanence qui s’exprime au travers d’astreintes. Le dispositif relatif aux modalités de mise en œuvre des astreintes doit être adapté. Notre délibération de ce jour permettra également d’attribuer des concessions de logements liées à la réalisation d’astreintes, conformément au décret du 9 mai 2012. Pour les adjoints techniques territoriaux des établissements d’enseignement, le dispositif des astreintes reste conforme à celui adopté par deux délibérations de juillet 2007. L’article 5 du décret du 12 juillet 2011 relatif à l’aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale donne compétence à l’organe délibérant de la collectivité pour déterminer, après avis du Comité technique, les cas de recours à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés. Les astreintes doivent notamment permettre d’assurer les interventions d’urgence en dehors de l’horaire normal du service en dérogeant, si nécessaire, aux garanties minimales. Elles peuvent concerner les agents titulaires ou non titulaires. L’astreinte est une période pendant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de l’employeur, les agents ont l’obligation de demeurer à leur domicile ou à proximité. La durée de cette intervention est considérée comme du travail effectif, ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller-retour.

Les dix agents de la filière technique du Département pourront être amenés à réaliser deux types d’astreinte : l’astreinte dite d’exploitation ou l’astreinte de décision. Les agents des autres filières seront amenés à effectuer des astreintes de sécurité. Il ressort du dialogue social une position équilibrée et responsable, qui vise à favoriser le principe du volontariat. Ce principe sera respecté autant que les nécessités de continuité de service et de sécurité le permettront.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 1-5268 est adoptée à l’unanimité.

Politique A04. Environnement. Adhésion de la commune d’Epône au S.M.S.O. Contribution 2016 du Département au fonctionnement du SMSO.

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur l’adhésion de la commune d’Epône au S.M.S.O. et de fixer à 281 000 euros la contribution annuelle du Département aux frais de fonctionnement de cette structure. Le Conseil municipal de la commune d’Epône s’est prononcé par délibération du 12 février 2015 en faveur de son adhésion et le Bureau syndical du S.M.S.O. a statué favorablement le 5 novembre 2015. Cette adhésion deviendra effective à compter de la date de l’arrêté préfectoral interdépartemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous des questions ?

HELENE BRIOIX-FEUCHET – Je souhaite la bienvenue à la commune d'Epône et remercie par anticipation l'Assemblée du soutien apporté au S.M.S.O.

La délibération 5-5237 est adoptée à la majorité des votants, avec 1 non-participation au vote de Guy Muller.

Politique A04. Environnement. Parcs naturels régionaux. Approbation des conventions relatives aux frais de structure pour l'année 2016.

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Monsieur le Président, chers collègues, les futurs contrats de Parc sont en cours de négociation. Pour assurer la continuité de l'activité fonctionnelle des PNR et conformément au vote du Budget Primitif du 22 janvier 2016, il vous est proposé d'approuver, pour chacun d'eux, une convention 2016 relative aux frais de structure en attribuant une subvention de fonctionnement de 304 045 euros pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et de 107 383 euros pour le PNR du Vexin français.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5258 est adoptée à la majorité des votants, avec 1 non-participation au vote d'Yves Vandewalle.

YVES VANDEWALLE – Je vous remercie.

Politique A04. Environnement. Convention tripartite pour la sécurisation du réseau des étangs et rigoles sur la période 2016-2020.

JOSETTE JEAN, *rapporteur* – Le Conseil départemental est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (S.M.A.G.E.R.). Un programme de travaux a été réalisé par le S.M.A.G.E.R. dans le cadre d'une convention tripartite pour la période 2007-2013. Cette convention a fait l'objet de deux prorogations, avant de prendre fin au 31 décembre 2015. Il vous est proposé de passer une convention pour la période 2016-2020 afin de poursuivre la mise en sécurité du réseau et d'y dédier une enveloppe de 124 320 euros annuelle, correspondant à 621 600 euros H.T. d'études et de travaux, aidés au taux de 20 % du montant des projets. L'Etat y contribue pour sa part à hauteur de 40 % du coût des projets. Il vous est ainsi proposé d'approuver le projet de convention tripartite, d'autoriser le Président à signer cette convention et de donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des subventions départementales.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5261 est adoptée à l'unanimité.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention de mes collègues sur la beauté de ce S.M.A.G.E.R. et les encourager à découvrir ce circuit, absolument exceptionnel. Il l'est d'autant plus que le Département a remis en état le réseau, qui avait été réalisé à l'époque de Louis XIV pour l'alimentation en eau du Château de Versailles. Cette liaison avait été interrompue lors de la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. LE PRESIDENT – Versailles a été édifée sur des marais. La construction de ce réseau était alors une heureuse nouvelle. Sans vouloir faire injure à Madame le Maire de Port-Marly, la machine de Marly a mal fonctionné. Madame Boutin nous propose donc l'organisation d'une visite guidée pour les conseillers départementaux.

Politique A04. Environnement. Avis du Conseil départemental des Yvelines sur le projet de classement en réserve naturelle régionale du site des étangs de Bonnelles.

MICHEL LAUGIER, *rapporteur* – Les étangs de Bonnelles étaient classés en réserve naturelle volontaire depuis 1990. Le présent rapport a pour objet de statuer sur leur projet de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), sans incidence financière pour le Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales.

La délibération 5-5246 est adoptée à l'unanimité.

Politique A06. Attractivité économique. Dissolution de la Régie Yvelines Entreprises Numériques.

NICOLE BRISTOL, *rapporteur* – La Régie Yvelines Entreprises Numériques a été créée après la reprise du réseau DSP 1 et DSP 2 à Eiffage, du fait de l'inadaptation des services et des tarifs proposés aux entreprises. Elle a rapidement permis la mise en place d'une offre T.H.D. sur la base d'un réseau unifié. Trois objectifs lui avaient alors été assignés :

- dynamiser la commercialisation des réseaux de fibre optique auprès des entreprises des Yvelines ;
- assurer la maintenance du réseau départemental de fibre optique ;
- étendre le réseau existant à de nouvelles ZAE ainsi qu'aux sites publics locaux tels que les collèges, lycées, bâtiments administratifs qui n'étaient pas fléchés par les anciennes DSP.

Depuis fin 2015, 60 entreprises ont choisi de devenir adhérentes du réseau départemental, soit bien plus que sur l'ensemble de la période 2009-2013. L'objectif de 150 à 200 entreprises clientes à fin 2016 est donc confirmé. Parallèlement, la Régie Yvelines Entreprises Numériques a signé deux importants partenariats en direction des lycées et des collèges. Enfin, les casernes du S.D.I.S. seront prochainement raccordées au réseau départemental.

Lors du Conseil départemental du 18 décembre 2015, la création du Syndicat mixte Yvelines Numériques est venue parachever la refonte de la politique départementale d'aménagement numérique. Ce syndicat mixte a vocation à prendre en charge :

- le développement de nouveaux services et contenus tels que la vidéoprotection et le Plan numérique pour l'éducation ;
- la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau T.H.D. à destination du grand public pour les 100 000 foyers de la zone d'initiative publique ;
- l'exploitation de tous les réseaux T.H.D., entreprises et grand public construits sous maîtrise d'ouvrage publique locale.

Il y aurait donc doublon entre le Syndicat Mixte chargé de tous les sujets T.H.D. et la Régie Yvelines Entreprises Numériques. Cette délibération vise à procéder à la dissolution de la régie Yvelines Entreprises Numériques afin d'organiser l'absorption de ses activités par le Syndicat Mixte.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

M. LE PRESIDENT – Merci Madame le rapporteur. Avez-vous des questions ou des commentaires ?

PHILIPPE BRILLAULT – Je souhaite apporter un complément à l'oraison funèbre de cette régie. Le choix de reprendre l'ensemble de cette délégation a été pertinent. En outre, le choix de Monsieur Rochette a été important, car son dynamisme a permis de créer cette régie. Celui-ci s'est entouré d'un personnel d'une grande compétence. Modestement, j'ai initié une réunion de travail sur la télémédecine, qui peut répondre aux carences de l'offre de soins dans les territoires. Si la Régie est morte, vive le Syndicat pour que vive la fibre dans le Département !

KARL OLIVE – Le Président fera des annonces substantielles ce soir dans le cadre de la restitution des travaux de la ruralité pilotés par Pauline Winocour-Lefèvre.

YVES VANDEWALLE – Monsieur le Président, je souhaiterais prendre connaissance des comptes détaillés de la Régie. Par ailleurs, j'observe que vous poursuivez à la fois la réalisation de la desserte en fibre optique et la montée en débit. Je persiste et signe : je pense que la montée en débit est une très grave erreur. Il s'agit d'une perte de temps et d'argent, car il faudra de toute façon passer au T.H.D. Les populations rurales ne

comprendront pas pourquoi elles se voient proposer une desserte au rabais, alors que leurs besoins sont encore plus prégnants.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Conseiller départemental. Les comptes de la Régie seront évidemment diffusés. Un certain nombre de communes préfèrent attendre la venue de la fibre. Nous nous mettons en situation de répondre aux demandes d'urgence. Fin 2017, la montée en débit permettra de couvrir un quart des besoins pour 10 millions d'euros. Je ne dis pas que la situation est idéale, mais il me semble qu'il s'agit d'un bon rapport qualité-prix.

La délibération 5-5249 est adoptée à l'unanimité.

Politique A06. Attractivité économique. Dispositif Aide au raccordement des sites publics locaux sur un réseau haut ou très haut débit sur fibre optique.

PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Le Département a arrêté le 17 avril 2015 les nouvelles orientations du schéma départemental territorial d'aménagement numérique, qui concerne aussi bien le T.H.D. pour les entreprises que pour le grand public. Il vous est proposé d'adopter un dispositif complémentaire d'aide au raccordement numérique, afin de soutenir les collectivités territoriales qui le souhaitent à raccorder un établissement public à un réseau haut débit ou T.H.D. Ce dispositif serait engagé pour 3 ans à hauteur de 350 000 euros par an, avec un taux de subventionnement de 25 % du montant des dépenses, plafonné à 25 000 euros par demande – majorés à 30 % et 45 000 euros par demande pour les communes rurales (au nombre de 182). Nous pourrions ainsi couvrir une dizaine de projets par an.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires européennes et générales.

MARIE-HELENE AUBERT – Je souhaite attirer l'attention de Michel Laugier sur la carte faisant figurer la « ville nouvelle » de Montigny-le-Bretonneux.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Directeur général des services, nous comptons sur votre diligence pour apaiser la souffrance de Monsieur Laugier.

La délibération 5-5253 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon week-end et, pour celles et ceux qui veulent profiter des vacances scolaires, de bonnes vacances. Nous nous retrouverons le 17 juin à 9 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 11 janvier et le 5 avril 2016
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A03 Mobilité durable

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-118	HARDRICOURT - 2 boulevard Carnot - Déconstruction d'un hangar y compris désamiantage	04/12/2015	Non		35 746,00	BINET TRAVAUX PUBLICS
2015-236	RD912 : Création d'une voie bus et de pistes cyclables unidirectionnelles à Plaisir	25/01/2016	Non		439 444,00	WATELET TP
2015-202	Fourniture de matériel de quincaillerie et d'outillage	24/02/2016	Oui 3	40 000,00	sans maxi	LEGALLAIS
2015-163	Assistance technique, juridique et administrative aux opérations d'acquisitions foncières	01/02/2016	Oui 3	sans mini	sans maxi	FRANCE INGENIERIE TOPOGRAPHIE (FIT CONSEIL)

2015-216	Programme 2015 d'amélioration de la sécurité routière sur les route départementale	08/03/2016	Non		276 785,00	LE FOLL TRAVAUX PUBLICS
2015-311	Entretien et maintenance de l'Eclairage public le long des routes départementales hors agglomération	03/03/2016	Non		180 000,00	ETABLISSEMENT PRUNEVIELLE

Politique : A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-317	Réalisation de suivis écologiques sur le site du futur parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy, dit Parc du Peuple de l'Herbe	25/01/2016	Non		60 936,00	INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE
2015-328	Réalisation d'un diagnostic faune-flore travaux barrages des étangs Gabet Vaubersan	25/02/2016	Non		29 500,00	SIMONT VINCENT BUREAU D ETUDES
2016-0003	Formation au fleurissement durable Villes et Villages Fleuris	08/01/2016	Non		4 166,00	TECOMAH

Politique : A05 Logements

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-343	Etude de faisabilité pour l'implantation d'un programme tertiaire	14/01/2016	Non		21 600,00	YVELINES AMENAGEMENT

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2016-0504	Marché complémentaire au marché 2014-619 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le Département dans la reprise en régie directe du réseau de fibres optiques construit dans le cadre de la DSP 1	15/04/2016	Non	24 700,00	70 000,00	CAP HORNIER
2015-269	AMO pour accompagner le Département dans les mises à jour des dossiers de demandes de subventions	15/01/2016	Non		89 450,00	COMPTOIR DES SIGNAUX

Politique : A07 Rayonnement local

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
------------------	-----------------	----------------------	-------------------	---	---	--------------------

2016-53	Acquisition installation 50 postes conférence sans écran	24/02/2016	Non		51 200,00	JPB ELECTRO ACOUSTIQUE
---------	--	------------	-----	--	-----------	------------------------

Politique : B05 ASE

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2016-0544	Transport par route entre Arques (11190) et l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour un jeune confié à l'ASE des Yvelines	31/03/2016	Non		4 149,00	TAXI GERARD NAYACH

Politique : C03 Collèges et enseignement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-206	Mantes la Jolie - Collège Gassicourt - Chaufferie, salles de sciences.- MOE	03/12/2015	Non		43 798,56	BIM INGENIERIE
2015-300	Entretien complet et maintenance des appareils élévateurs des bâtiments scolaires du Département	01/01/2016	Oui 3	73 240,00	173 240,00	STE FSE DES ASCENSEURS KONE

2015-158	ST GERMAIN EN LAYE - LYCEE INTER - Construction 8 logements - CT	20/01/2016	Non		8 654,50	ALPHA CONTROLE
2015-159	ST GERMAIN EN LAYE - LYCEE INTER - Construction 8 logements - SPS	20/01/2016	Non		5 217,00	SATELIS
2014-398	BUC - Lycée Franco-Allemand - Restructuration - MOE	12/01/2016	Non		2 733 595,35	BEHNISCH ARCHITEKTEN
2015-2	ST GERMAIN EN LAYE - Lycée Inter - Construction de 8 logements - Concours MOE	20/01/2016	Non		181 637,00	ATELIER PO ET PO
2015-209	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège ANATOLE France - rénovation complète de la chaufferie - MOE	08/01/2016	Non		10 657,06	INGENIERIE HENNEGRAVE PHILIPPE
2015-264	Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments scolaires	01/01/2016	Oui 3		151 806,70	SNEFN MARSEILLES
2015-207	MANTES LA JOLIE - Collège Gassicourt - Chaufferie CT	22/01/2016	Non		4 400	BTP CONSULTANTS

2015-318	MESNIL ST DENIS - Picardie Réfection de toiture, entrées cages d'escalier et corps d'états secondaires - Lot 2 : couverture relance après déclaration sans suite	20/01/2016	Non		13 539,07	MOHAR PHILIPPE
2015-319	MESNIL ST DENIS - Picardie Réfection de toiture, entrées cages d'escalier et corps d'états secondaires - Lot 3 : menuiseries extérieures, relance après déclaration sans suite	21/01/2016	Non		31 271,00	SEMAP
2015-320	MESNIL ST DENIS - Picardie Réfection de toiture, entrées cages d'escalier et corps d'états secondaires - Lot 4 : peinture, relance après déclaratation sans suite	25/01/2016	Non		22 367,85	LES PARISIENNES PEINTURES
2015-321	MESNIL ST DENIS - Picardie Réfection de toiture, entrées cages d'escalier et corps d'états secondaires - Lot 5	26/01/16	Non		6 956	BLUE SELECT
2015-322	MESNIL ST DENIS - Picardie Réfection de toiture, entrées cages d'escalier et corps d'états secondaires - Lot 6	26/01/16	Non		5 835	BLUE SELECT
2015-184	Montigny le Bretonneux - Collège A. Giacometti - Rénovation des espaces extérieurs et création bloc sanitaires CT	17/02/2016	Non		3 591,00	ALPHA CONTROLE
2015-185	Montigny le bretonneux - Collège A. Giacometti - Rénovation des espaces extérieurs et création bloc sanitaires SPS	18/02/2016	Non		2 072,00	ASSISTANCE INGENIERIE CONSEIL

2015-304	BUC - Lycée franco allemand - Restructuration et extension - Lot 1 Contrôle technique	12/02/2016	Non		57 104,00	BATIPLUS NOISY LE ROI
2015-305	BUC - Lycée franco allemand - Restructuration et extension - Lot 2 SPS	08/02/2016	Non		24 870,00	ASSISTANCE INGENIERIE CONSEIL
2016-105	Bilan du shéma de restauration 2013-2015 collèges	25/02/2016	Non		71 835,00	AGRIATE CONSEIL
2015-183	Montigny le bretonneux - Collège A. Giacometti - Rénovation des espaces extérieurs MOE	12/02/2016	Non		62 124,54	ATELIER URBANISME ACUA CONSTRUCTION ARCHITECTURE
2016-36	ST GERMAIN EN LAYE - LI - Mise en sécurité des planchers du château - CT	02/03/2016	Non		4 495,00	PREVENTEC
2015-347	JOUARS PONTCHARTRAIN - Collège Saint Simon - Couvertures - Lot 1 (relance frais et risques)	02/04/2016	Non		999 000,00	UNION BATIMENT TECHNIQUE PANTIN DU
2016-0531	RAMBOUILLET - Collège Le Racinay - Remise en état de fonctionnement du portail automatique	25/03/2016	Non		5 595,00	FERMATIC

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-247	Restauration du tableau Sainte Françoise Romaine à l'église Saint-Vigor de Marly-Le-Roi	26/01/2016	Non		8 100,00	ATELIER DE L AUBE RESTAURATION DE TABLEAUX
2015-250	Restauration d'un ensemble de six dalles funéraires à l'église Saint-Gilles de Rochefort-En-Yvelines	26/01/2016	Non		12 960,00	GIORDANI SERGE RESTAURATION D'OBJETS D'ART
2015-245	Assurance dommage aux objets précieux et/ou d'exposition	01/01/2016	Non		173 233,55	ASSURANCES ET REASSURANCES TECHNIQUES
2015-253	Restauration du tableau Mise au Tombeau à l'église Saint-Eustache des Loges-en-Josas	26/01/2016	Non		5 570,00	LAVEAU ALIX
2015-316	Prestations archivistiques : saisie et récolement d'archives (3ème marché 2015)	08/01/2016	Non		24 587,00	STUDIA CONSEIL PARIS
2015-246-00	Restauration retable, autel, tabernacle et tableau Vierge en Prière église La Celle St Cloud	02/02/2016	Non		16 800,00	GUTTIN GENEVIEVE

2015-248	Restauration d'une fresque de Théodore Brenson à l'Hôtel de Ville de Poissy	02/02/2016	Non		29 750,00	MAUJARET GUINE CELINE
2015-255	Restauration de deux panonceaux de cierge à l'église Saint-Crépin et Saint Crépinien de Gommecourt	12/02/2016	Non		4 600,00	METAL ET PATRIMOINE
2015-258	Restauration retable, statues, autel et tableau maître-autel église St-Martin-la-Garenne	02/02/2016	Non		66 387,00	ATELIERS DE LA CHAPELLE
2015-261	Restauration d'un groupe sculpté de saint Roch avec un ange à l'église de Cravent	04/02/2016	Non		4 190,00	CHICOINEAU LAURENCE
2016-0519	Animation au Domaine de madame Elisabeth : Des jardins et des hommes""	22/03/2016	Non		4 500,00	Association Cultures aux Jardins

Politique : C07 Communication externe

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-376	Réalisation d'une veille presse papier et numérique	17/02/2016	Oui 2	0,00	26 500,00	EDD PRESSEDDITO

2015-335	Stratégie de Communication	19/02/2016	Non		97 000,00	JP2 CONSEIL
2016-43	Location salle restitution des Assises de la Ruralité	19/02/2016	Non		22 506,00	MONTIGNY PATRIMOINE LA FERME DU MANET
2015-365	Evaluation de la com. CD 78	08/02/2016	Non		47 700,00	MEDIAPOST PUBLICITE
2016-6	Location Structures Lot 1	10/02/2016	Non	0,00	70 000,00	COMPACT
2016-8	Location Mobilier d'accueil Lot 3	10/02/2016	Non	0,00	40 000,00	COMPACT
2016-4	Création visuel Campagne Institutionnelle Promotion Territoire	02/02/2016	Non		27 000,00	LAME DE COMMUNICATION PACKAGING SA FOND ET
2015-377	Veille radiophonique et audiovisuelle	17/02/2016	Oui 2	0,00	6 500,00	EDD PRESSEDDITO

Politique : D02 Système d'information

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	ReconductionNbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-366	Maintenance des baies de disques et des serveurs actuels	01/12/2015	Non		9 376,40	DELL COMPUTER
2015-287	Versailles IFSY travaux de réfection SSI et réseau VDI remise a niveau courant forts et faibles MOE	07/03/2016	Non		12 000,00	SITAS
2016-96	Maintenance et à évolution des logiciels Sherpa	01/02/2016	Non	47 236,00	100 000,00	SOGELINK
2015-372	Activation du réseau d interconnexion (GFU) pour 6 sites	04/03/2016	Non	sans mini	sans maxi	COVAGE NETWORKS
2016-0010	Fourniture de switches pour les collègues	19/01/2016	Non		4 307,00	FRAME IP

2016-0009	Etude technique et financière préalable à la mise en place d'une offre en matière de vidéo-protection dans le Département des Yvelines	20/01/2016	Non		23 730,00	AN2V Services
2016-0014	AMOA : dépouillement d'Appel d'offres Datacenter	26/01/2016	Non		9 000,00	Axians Quadix
2016-0500	Installation et maintenance du logiciel GLPI et prestations associées	02/02/2016	Non		11 565,00	AMJ Plans SAS
2016-0501	Fournitures matériels nécessaires au projet ROBOTY'C	08/02/2016	Non		13 186,00	EASYTIS SAS
2016-0512	Mission d'expertise et d'analyse juridique et financière entourant la création du Syndiat Mixte Ouvert Yvelines Numériques	11/03/2016	Non		9 875,00	Cabinet Michel KLOPPER
2016-0518	Prestation d'accompagnement migration XenApp 7.6 et transfert de compétences	15/03/2016	Non		6 450,00	INSIA
2016-0552	Entretien du système de stockage DRH rue Jouvencel pour l'année 2016	04/04/2016	Non		4 120,00	KARDEX remstar

2015-373	Réalisation de services de support TRM concernant du matériel CITRIX	31/03/2016	Non		44261,60	Société CITRIX
2015-295	Fourniture de matériels informatiques pour les Datacenter du Département et leurs extensions avec prestations associées	11/03/2016	oui 1	200 000,00	sans maxi	Société CFI

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Nom du contractant
2015-244	Supervision des psychologues	02/12/2015	Oui 2		9 300,00	PROCESSUS RECHERCHE
2016-17	Electricité : puissances supérieures à 36 kVA lot C	01/01/2016	Non	sans mini	sans maxi	ALTERNA
2016-18	Electricité : puissances inférieures ou égales à 36 kVA	01/01/2016	Non	sans mini	sans maxi	POWEO DIRECT ENERGIE RUE ARMAND

2015-257	Prestations de collecte, de transport et de traitement de déchets industriels banals et dangereux	11/01/2016	Oui		0,00	110 000,00	TRI ENVIRONNEMENT RECYCLAGE
2015-272	Prestations de collecte, d'acheminement et de distribution d'envois postaux	27/02/2016	Oui3		250 000,00	1 000 000,00	LA POSTE REGION IDF
2015-290	Abonnement à la base de données juridiques en ligne Lexis 360 Public "pack secteur public"	22/02/2016	Non			21 828,30	LEXIS NEXIS
2015-203	Fourniture de matériel de plomberie-sanitaire	27/03/2016	Oui 2		20 000,00	sans maxi	AU FORUM DU BATIMENT
2016-107	Location de bâtiments modulaires	13/03/2016	Non		0,00	60 000,00	ALGECO SAINT OUEN
2016-0012	Contrat d'étude et de conseils en assurances (AMO)	25/01/2016	Non			4 500,00	PROTECTAS
2016-0018	Fourniture de tampons encreurs et de timbres en caoutchouc	08/02/2016	Non			10 000,00	SMTT

2016-0514	Fournitures de tableaux blancs et lièges	11/03/2016	Non		9 426,00	AGPP
2016-0530	Droit d'accès multi-utilisateurs Insito de Finance Active via un accès sécurité	25/03/2016	Non		21 900,00	FINANCE ACTIVE
2016-0545	Expert judiciaire voie nouvelle Sartrouville et Montesson	31/03/2016	Non		5 925,00	Experts Fonciers - cabinet Michel Poirot

**Conseil départemental du 15 avril 2016
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 11 janvier au 5 avril 2016)**

N° de marché Contractant	Objet du marché	Objet de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2012-311 GEOMAP SERVICES	Implantation d'un progiciel de Gestion du Patrimoine Routier	Avenant de transfert	31/03/2016	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	0,00

2015-129 BERGER LEVRAULT BOULOGNE BILLA	Evolution et la maintenance relative au progiciel de gestion « ATAL	Avenant de transfert	14/01/2016	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2015-12 SARL MCP	ACHERES Collège Jean Lurçat Travaux de réfection du système de sécurité incendie, des courants forts et faibles, de réfection complète de la chaufferie et de réfection du parking Lot n° 3 - Tous corps d'état	Avenant n°1	01/02/2016	-3 337,54	80 816,10	80 816,10	77 478,56 €	-4,13%
2014-595 EIFFAGE ENERGIE	MANTES LA JOLIE Collège Louis Pasteur Travaux de réfection de la chaufferie et des courants faibles, de restructuration partielle de locaux et de mise en conformité Lot 4 - Electricité	Avenant n°1	01/02/2016	2 797,98	253 221,79	253 221,79	256 019,77 €	1,10%
2014-538 CBC	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Travaux de réfection des verrières, de carrelage et faïence, mise en conformité de l'accessibilité de l'ascenseur, de la sécurité incendie et de la sécurité toiture Lot n° 3 - Carrelage, faïence	Avenant n°1	01/02/2016	12 714,49	79 791,77	79 791,77	92 506,26 €	15,93%
2014-543 POINT SERVICE	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Travaux de remplacement des installations de chauffage "phase préliminaire aux travaux de réhabilitation et de restauration du collège" Lot unique - chauffage/désamiantage	Avenant n°1	01/02/2016	-9 353,96	779 706,51	779 706,51	770 352,55 €	-1,20%

2012-426 AVA	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Lot n° 4 - Menuiseries extérieures, occultations, portes sectionnelles	Avenant n°1	01/02/2016	663,75	341 000,00	320 157,65	320 821,40 €	-5,92%
2012-428XTS	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Lot n° 6 - Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, chaudière bois	Avenant n°4	01/02/2016	-614,60	700 000,00	665 389,61	664 775,01 €	-5,03%
2014-536 EIFFAGE ENERGIE	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Travaux de réfection des verrières, de carrelage et faïence, mise en conformité de l'accessibilité, de l'ascenseur, de la sécurité incendie et de la sécurité toiture Lot n° 1 - Electricité courants faibles, mise aux normes de l'ascenseur	Avenant n°1	05/02/2016	9 727,41	237 630,87	237 630,87	247 358,28 €	4,09%
2012-423 ATLANTE	MERE Construction d'un centre d'incendie et de secours - Construction d'une subdivision et d'un centre d'exploitation routier Lot n° 6 - Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, chaudière bois	Avenant n°5	08/02/2016	7 492,63	3 779 829,00	3 784 407,80	3 791 900,43 €	0,32%
2009-6 INGEROP	Voie Nouvelle à Sartrouville et Montesson Maîtrise d'œuvre Conception et réalisation	Avenant n°3	18/03/2016	88 098,07	2 167 032,00	2 184 532,00	2 272 630,07 €	4,87%

2014-592 EIFFAGE CONSTRUCTION	MANTES Collège Travaux de réfection de la chaufferie et des courants faibles, de restructuration partielle de locaux et de mise en conformité accessibilité Lot n° 1 - Gros œuvre/désamiantage	LA Louis	JOLIE Pasteur	Avenant n°2	18/02/2016	4 601,00	153 223,31	159 003,31	163 604,31 €	6,78%
2015-18 LANEF	TRIEL Collège Travaux de restructuration partielle de la cuisine et des locaux des agents, réfection des courants faibles et des systèmes de sécurité incendie, mise en conformité électrique des logements Lot n° 3 - Matériel de cuisine	SUR Les	SEINE Châtellaines	Avenant n°1	18/02/2016	-3 489,95	57 914,70	57 914,70	54 424,75 €	-6,03%
2015-19 BEDIER	TRIEL Collège Travaux de restructuration partielle de la cuisine et des locaux des agents, réfection des courants faibles et des systèmes de sécurité incendie, mise en conformité électrique des logements Lot n° 4 - Electricité	SUR Les	SEINE Châtellaines	Avenant n°1	26/02/2016	2 915,20	173 796,70	173 796,70	176 711,90 €	1,68%
2015-271 IMPAIR	Entretien et maintenance des portes et barrières automatiques, semi-automatiques et électriques des bâtiments du département des Yvelines			Avenant n°1	18/03/2016	6 635,61	121 297,32	121 297,32	127 932,93 €	5,47%
2013-634EUROVIA	Travaux de voirie sur le domaine départemental des Yvelines pour l'année 2014 reconductible en 2015, 2016 et 2017 - Secteur Centre/Sud			Avenant n°1	24/03/2016	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00 €	0,00%

2014-402 ARC EN CIEL	Marché de nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot n° 2 "secteur géographique Nord"	Avenant n°1	05/04/2016	-4 001,73	170 129,59	170 129,59	166 127,86 €	-2,35%
2014-402 ARC EN CIEL	Marché de nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot n° 2 "secteur géographique Nord"	Avenant n°2	05/04/2016	6 923,12	170 129,59	166 127,86	173 050,98 €	1,72%
2013-498 AG2S 04/03/2014	Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie du département	Avenant n°5	11/03/2016	-1 655,00	30 986,32	33 357,26	31 702,26 €	2,31%
2014-104 ROCK	Fourniture et livraison de fondants routiers pour le traitement hivernal - Lot n° 1 - secteur Nord	Avenant n°1	14/03/2016	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00 €	0,00%
2014-105 QUADRIMEX SELS	Fourniture et livraison de fondants routiers pour le traitement hivernal - Lot n°2 - secteur Sud	Avenant n°2	11/03/2016	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00 €	0,00%

2015-235 GED AGE	AVENANT ADM. - ERREUR MATERIELLE RAMBOUILLET Collège Catherine de Vivonne Travaux de réfection partielle des courants faibles	Avenant n°1	23/03/2016	0,00	74 614,32	74 614,32	74 614,32 €	0,00%
2015-63 CRB 04/06/2015	PLAISIR Collège Blaise Pascal Restructuration des salles de sciences, des sanitaires élèves, réfection partielle des circulations et achèvement de l'accessibilité handicapés Lot unique	Avenant n°1	18/03/2016	37 186,76	1 292 782,05	1 292 782,05	1 329 968,81 €	2,88%
2014-253ALTER BATIMENT	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 2 - Corps d'état secondaires	Avenant n°4	18/03/2016	7 876,08	1 398 967,93	1 427 500,45	1 435 376,53 €	2,60%
2014-255 GED - AGE GOEFROY	ORGERUS Collège Georges Pompidou Réhabilitation partielle du collège y compris la demi-pension Lot n° 4 - Electricité courants forts et faibles	Avenant n°3	19/02/2016	3 317,24	529 874,95	560 088,68	563 405,92 €	6,33%
2014-600 GTPR	HOUILLES Collège Lamartine Travaux de remplacement de la chaufferie et du réseau de distribution du chauffage en sous-sol, accessibilité tout type de handicap y compris création d'un ascenseur, réfection des courants forts et faibles Lot 2 - Tous corps d'état	Avenant n°2	18/02/2016	35 541,20	379 307,00	385 730,00	421 271,20 €	11,06%

2014-581 COLAS Agence SNPR	SARTROUVILLE Collège Réhabilitation et restructuration Lot n° 01 - Désamiantage	Colette collège	Avenant n°1	24/03/2016	41 105,55	424 360,00	424 360,00	465 465,55 €	9,69%
----------------------------------	--	--------------------	-------------	------------	-----------	------------	------------	--------------	-------

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET D'ORGANISMES EXTERIEURS</i>	1
<i>ADOPTION DE COMPTES RENDUS ANALYTIQUES</i>	3
<i>POLITIQUE D03. MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES HAUTS-DE-SEINE.</i>	3
<i>POLITIQUE D03. MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET L'U.G.A.P. POUR L'ACHAT DE VEHICULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES.</i>	5
<i>POLITIQUE B01. SITES TERRITORIALISES : MDY, CGL, CHL, PMI. CONVENTION ENTRE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES.</i>	5
<i>POLITIQUE B01. SITES TERRITORIALISES : MDY, CGL, CHL, PMI. APPEL A CANDIDATURES POUR LA CREATION DE 6 POLES AUTONOMIE TERRITORIAUX.</i>	6
<i>POLITIQUE B02. PERSONNES AGEES. APPEL A CANDIDATURES POUR LA CREATION D'UNE PLATE-FORME DEPARTEMENTALE DE MODERNISATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE DES YVELINES.</i>	7
<i>POLITIQUE B05. APPORTER UNE AIDE AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS CONFRONTES A DES DIFFICULTES FAMILIALES. PREVENTION SPECIALISEE. AVENANTS DE PROROGATION SUITE A AVIS RECTIFICATIFS D'APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE SERVICES DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LES TERRITOIRES DE SEINE AVAL ET SAINT-QUENTIN.</i>	7
<i>POLITIQUE A05. LOGEMENTS. ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DES YVELINES.</i>	8
<i>POLITIQUE A03. MOBILITE DURABLE. PROGRAMME DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT (PME) 2016 DES ROUTES DEPARTEMENTALES (ETUDES, ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX).</i>	9
<i>POLITIQUE A03. MOBILITE DURABLE. TRAMWAY T6 CHATILLON-VELIZY-VIROFLAY. APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU MARCHÉ N°05-055 DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SECTION SOUTERRAINE.</i>	9
<i>POLITIQUE D04. RESSOURCES ET CHARGES FINANCIERES. AUTORISATION DE CESSION A L'AMIABLE DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE AU 86 RUE ANDRE LEBOURBLANC A NOISY-LE-ROI.</i>	10
<i>POLITIQUE D04. RESSOURCES ET CHARGES FINANCIERES. AUTORISATION DE CESSION A L'AMIABLE DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE AU 4 RUE DE PROVENCE A VERSAILLES.</i>	10
<i>POLITIQUE D01. RESSOURCES HUMAINES. SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.</i>	10

<i>POLITIQUE D01. RESSOURCES HUMAINES. REGIME DES ASTREINTES POUR LE PERSONNEL DEPARTEMENTAL.</i>	12
<i>POLITIQUE A04. ENVIRONNEMENT. ADHESION DE LA COMMUNE D'EPONE AU S.M.S.O. CONTRIBUTION 2016 DU DEPARTEMENT AU FONCTIONNEMENT DU SMSO.</i>	12
<i>POLITIQUE A04. ENVIRONNEMENT. PARCS NATURELS REGIONAUX. APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX FRAIS DE STRUCTURE POUR L'ANNEE 2016.</i>	13
<i>POLITIQUE A04. ENVIRONNEMENT. CONVENTION TRIPARTITE POUR LA SECURISATION DU RESEAU DES ETANGS ET RIGOLES SUR LA PERIODE 2016-2020.</i>	13
<i>POLITIQUE A04. ENVIRONNEMENT. AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES SUR LE PROJET DE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE REGIONALE DU SITE DES ETANGS DE BONNELLES.</i>	14
<i>POLITIQUE A06. ATTRACTIVITE ECONOMIQUE. DISSOLUTION DE LA REGIE YVELINES ENTREPRISES NUMERIQUES.</i>	14
<i>POLITIQUE A06. ATTRACTIVITE ECONOMIQUE. DISPOSITIF AIDE AU RACCORDEMENT DES SITES PUBLICS LOCAUX SUR UN RESEAU HAUT OU TRES HAUT DEBIT SUR FIBRE OPTIQUE.</i>	16